

impôts de l'ancien régime, notamment de la gabelle; sur l'iniquité et l'arbitraire de leur répartition entre les sujets, — les nobles, les prêtres et aussi *la plupart des bourgeois* se faisant exempter des taxes dont le poids retombait tout entier sur le paysan; — sur le mode vicieux du recouvrement affermé; sur les lenteurs, les lacunes de l'administration; sur la férocité de la procédure criminelle; sur les désordres de l'administration militaire. Je n'y reviendrai pas, renvoyant le lecteur, pour les preuves et les détails, à *l'Ancien Régime et la Révolution* de Tocqueville, aux *Origines de la France contemporaine* de Taine; je désigne spécialement ces deux ouvrages parce qu'ils sont conçus, le dernier surtout, dans un esprit plutôt hostile à la Révolution française.

J'ajouterai seulement une observation.

Comme Tocqueville l'a remarqué le premier, l'organisation administrative moderne, telle qu'elle fonctionne en France depuis Napoléon I<sup>er</sup>, a été calquée sur celle de l'ancien régime; elle repose sur les mêmes principes et cela pour deux raisons évidentes par elles-mêmes : la première, c'est que, pour la plupart, ces principes sont tirés de la nature même des choses; la seconde, c'est que, pour édifier son système, Napoléon I<sup>er</sup> avait fort judicieusement choisi les administrateurs,

les financiers, les juristes les plus expérimentés de l'ancienne monarchie, lesquels ont naturellement appliqué les doctrines et les théories qu'ils avaient toujours pratiquées.

Pourtant, la chose est indéniable, cette organisation administrative du Consulat a fonctionné depuis quatre-vingt-dix ans, sous tous les régimes et dans toutes les circonstances, d'une façon incomparablement plus satisfaisante qu'à n'importe quelle époque antérieure à la Révolution.

Il faut bien admettre que, sous l'influence d'une notion de l'État plus élevée, plus conforme à la justice, à la dignité humaine, un progrès considérable a été réalisé, non seulement dans le mécanisme même de l'administration, mais dans le sentiment des devoirs de l'État, dans la moralité professionnelle des fonctionnaires qui le représentent.

#### MORALITÉ CIVIQUE.

##### *Devoirs des citoyens envers l'État.*

Du concept que nos arrière-grands-pères se faisaient de la patrie, de l'État, et qui a été défini plus haut, découle aussi une théorie radicalement différente du devoir civique. Le dévouement à la patrie, à l'État, se confond avec le dévouement à la personne du monarque. On res-

pecte, — non pas les lois du royaume, puisque ces lois n'existaient pas dans le sens où nous l'entendons aujourd'hui, — mais les volontés ou, suivant l'expression consacrée, « le bon plaisir » du roi. Par là même, la notion du devoir civique revêtait un caractère très vague, très arbitraire<sup>1</sup>.

Qu'il s'agit par exemple du paiement de l'impôt, un bourgeois « vivant noblement », qui avait obtenu du prince la faveur d'être exempté de toute taxe comme s'il faisait partie des ordres privilégiés, avait la conscience parfaitement tranquille. S'il avait des devoirs envers le roi, il n'en avait pas vis-à-vis de ceux qu'on appellera plus tard ses concitoyens. Il avait plu au prince de le décharger d'un fardeau dont le poids retombait sur d'autres, tant pis pour ceux-là!

Pour arriver à la catégorie principale des devoirs civiques, c'est-à-dire au patriotisme, je ne veux nullement contester l'existence de cette vertu sous l'ancien régime; j'ajouterai même, si l'on veut, que l'attachement à une personne déterminée constituant la « raison sociale » pour ainsi dire de l'État français, donnait alors peut-être au patriotisme un caractère plus concret,

1. Les mots de citoyen, de devoir civique, sont très modernes. On les trouve pour la première fois dans Mably, qui écrivait vers 1760.

plus saisissable pour les masses que notre concept moderne, renouvelé du beau dialogue de Platon, où le citoyen se sent obligé de défendre jusqu'à la mort inclusivement le patrimoine matériel et moral légué par ses ancêtres, patrimoine fait de leur sang, de leurs souffrances, de leurs recherches, agrandi par ses propres efforts.

Mais toute médaille a son revers : quand le roi était fou, comme au xiv<sup>e</sup> siècle, mineur comme au début des règnes de Louis XIII et de Louis XIV; quand il était personnellement méprisable comme Louis XV, le lien patriotique se relâchait à un point dont nous n'avons plus heureusement même l'idée.

On voit des gouverneurs de place proposer leur ville au plus offrant et dernier enchérisseur; on voit les d'Épernon, les Guise, les Mayenne se révolter pour se faire plus tard racheter à meilleur compte; les Condé, les Turenne, passer au service de l'Espagne par haine pour Mazarin ou pour les beaux yeux de Mme de Longueville.

Au moment des grandes luttes du commencement du siècle, on comprend très bien l'émigration des nobles menacés de mort; mais quand on voit les émigrés prendre en Russie, en Allemagne du service contre la France; quand on voit le futur roi Louis-Philippe faire publique-

ment des vœux pour le succès de Wellington aux côtés duquel, soldat de Jemmapes, il aspire à combattre contre nous, on ne peut s'empêcher de trouver que la notion du patriotisme était alors très inférieure à ce qu'elle est aujourd'hui. En 1870-1871, les descendants de ces émigrés, les adversaires les plus acharnés du gouvernement alors au pouvoir ont fait certainement tout autre figure <sup>1</sup>.

Je n'insisterai pas sur bien des détails, sur les concussions par exemple qui, aujourd'hui, font scandale, tandis qu'autrefois elles paraissaient toutes naturelles, et je conclurai en disant que la moralité civique a certainement beaucoup gagné depuis cent ans.

1. On dira peut-être que, dans cette dernière crise nationale, la masse de la population a montré beaucoup moins d'ardeur patriotique qu'en 1792. Je ne veux pas rabaisser la grande époque où les Français, prenant conscience d'eux-mêmes, enfiévrés de la foi qu'ils apportaient au monde un idéal supérieur de civilisation, ont victorieusement tenu tête à toute l'Europe. Mais il ne faut pas déprécier les contemporains outre mesure. En 1871, nous n'avons eu ni Vendée, ni Chouannerie; la guillotine n'était pas en permanence comme en 1793; il n'y avait même plus de gendarmes pour rassembler les réfractaires. C'est sous la simple impulsion du patriotisme que tant de Français sont venus se ranger autour du drapeau pour soutenir une lutte désespérée. Si les succès de 1795 ont manqué à ce grand effort, c'est qu'il n'y a aucune comparaison à établir entre les entreprises molles, décousues, de la coalition et l'aggression, depuis si longtemps combinée, de toutes les forces de l'Allemagne unie, procédant par masses considérables et avec une rapidité jusque-là inconnue dans l'art de la guerre.

#### MORALITÉ PRIVÉE.

Il en est des époques passées comme des morts. La plupart du temps le souvenir du bien l'emporte sur celui du mal; il se forme, pour la postérité, une sorte de type idéal, exclusivement composé de vertus, et qu'on oppose sans cesse à la « dépravation contemporaine ».

Les lecteurs de mémoires savent seuls ce que la pompe extérieure et proverbiale de la cour de Louis XIV recouvrait de brutalités, de grossièretés de toute sorte. Aux environs même de 1788, malgré un adoucissement des mœurs déjà très marqué, la procédure criminelle et les horreurs de la *question*, la cruauté des supplices (voir le supplice de Damiens, du chevalier de La Barre, le procès de Mme de La Mothe) subsistent encore. Dans la vie ordinaire, le bâton joue un rôle prépondérant. (Voir un livre très curieux de M. Victor Fournel intitulé *du Rôle des coups de bâton dans les relations sociales et dans l'histoire littéraire*.) Un gentilhomme voyageant en poste traite à coups de fouet les postillons qui n'osent pas lui répondre dans la même langue, comme ils le feraient aujourd'hui. Les écrivains, les acteurs les plus distingués sont à chaque instant exposés aux plus humiliantes gourmades. Entre

eux-mêmes, les nobles usent de procédés bien étranges pour un temps dont on vante sans cesse la politesse raffinée, l'étiquette savante. Le chevalier de Boufflers avait offensé dans une épigramme certaine marquise d'humeur peu accommodante. Elle l'invite à souper; il y va, mais, en homme de précaution, avec des pistolets dans sa poche. A peine entré, quatre grands laquais se jettent sur lui et, sous les yeux de la marquise, lui meurtrissent la région lombaire et les environs de cinquante coups de verges. Quand c'est fini, le chevalier se rajuste avec le plus grand sang-froid, tire ses pistolets de sa poche, et, couchant en joue les quatre escogriffes, leur enjoint de rendre sur-le-champ et à la même place à leur maîtresse, le châtiment qu'il venait de recevoir. Ce qui fut fait; après quoi, il s'incline profondément et sort.

Je n'insiste pas; nos mœurs se sont adoucies dans une proportion considérable, par un sentiment beaucoup plus prononcé de la dignité de tous.

Je passerai encore rapidement sur certains détails : tricher au jeu, par exemple, était une vraie peccadille, et, à chaque page de ses mémoires, Hamilton cite avec admiration de son héros, le chevalier de Gramont, des exploits qui le mèneraient aujourd'hui grand train en police

correctionnelle, sinon en cour d'assises. Dans un autre ordre, Regnard et Dancourt mettent complaisamment en scène les péchés mignons du chevalier Ménechme, du chevalier à la mode, exploitant la folie d'une vieille femme. Comparez la manière dont le même personnage est traité par Dumas dans *Monsieur Alphonse*, et vous serez convaincu que, de ce côté-là aussi, la moralité a fait de bien grands progrès depuis la Révolution. Arrivons à la partie la plus ardue de notre tâche, aux vertus de famille, c'est-à-dire au respect de la femme, à la manière d'aimer et d'élever les enfants, à la fidélité conjugale.

C'est ici qu'il est particulièrement difficile d'arriver à des résultats présentant un certain caractère de certitude.

De tout temps, les gens honnêtes évitent le bruit avec autant de soin que les autres cherchent ou trouvent le scandale. Les romanciers fournissent à cet égard des renseignements très suspects. L'écrivain cherche avant tout à intéresser ses lecteurs par des incidents ou des analyses qui sortent de l'ordinaire. Quoi de plus uni, de moins intéressant que la vie régulière d'un homme de bien, d'une mère de famille qui, comme les matrones romaines, reste chez elle à s'occuper de ses enfants?

Les annales et statistiques judiciaires ne don-

nent guère d'indications plus précises. Elles ne s'occupent naturellement que des gredins; beaucoup de crimes et de délits paraissent plus fréquents simplement parce qu'on a perfectionné les moyens de les constater et de les réprimer.

Un premier point est admis aujourd'hui sans contestation, c'est que, dans la haute société, dans le *high life*, les mœurs d'aujourd'hui, quoique laissant encore beaucoup à désirer, sont infiniment plus correctes qu'elles ne l'ont été au XVIII<sup>e</sup> siècle, particulièrement de 1750 à 1788. « Dans un salon, dit M. Taine, la femme dont un homme s'occupe le moins c'est la sienne, et réciproquement; c'est pourquoi, en un temps où l'on ne vit que pour le monde et dans le monde, il n'y a pas place pour l'intimité conjugale. »

« Sur vingt seigneurs de la cour, dit Bezenval, il y en a quinze qui ne vivent point avec leurs femmes et qui ont des maîtresses. »

Le duc de ..., dont la femme venait de faire un scandale, se plaint à sa belle-mère. « Eh! Monsieur, lui répond-elle, vous faites bien du bruit pour peu de chose. Votre père était de bien meilleure compagnie. » (Mme d'Oberkirk.)

Les correspondances de Mme d'Épinay, de Mme du Châtelet ne laissent aucun doute à cet égard, et il est inutile d'insister.

Je suis loin de dire qu'aujourd'hui la vertu,

la fidélité conjugale règnent en souveraines absolues, dans la région correspondant à celle de ces « grandes dames »; mais — et c'est là ce qui prouve le progrès accompli — l'opinion publique se montre aussi sévère qu'elle se montrait indulgente il y a cent ans, pour les écarts constatés.

Dans la classe moyenne, en 1788 comme aujourd'hui et par la force même des choses, la vie est beaucoup plus régulière. Les hommes occupés de leurs affaires, les femmes occupées de leurs enfants et de leur ménage, ont beaucoup moins le temps de songer à mal.

Néanmoins, quand on voit, par exemple, les réflexions de Mme de Vandeuil, publiant les lettres de son père à Mlle Voland, sa maîtresse; l'enthousiasme avec lequel cette estimable bourgeoise proclame Diderot le « modèle des vertus privées », il y a, de la part d'une fille, un défaut de délicatesse qui choque, qu'on ne retrouverait pas aujourd'hui, et qui semble en dire bien long sur les pratiques de la classe moyenne.

Pour le peuple, il est difficile de se prononcer d'une manière certaine. Il n'écrivait point alors ses mémoires, et, dans la littérature, nul ne songeait à s'occuper de lui. Néanmoins, au degré de misère et d'abaissement où se trouvaient alors le paysan et l'ouvrier, il est difficile d'admettre

que le lien conjugal, la règle des mœurs, comme dit M. Renan, y pussent être respectés, même autant qu'aujourd'hui.

La question du mariage en lui-même a été beaucoup discutée dans notre siècle. En 1832, les saint-simoniens ont appelé l'attention dans un débat resté célèbre et où leur chef, Enfantin, provoquait la femme à dire librement son avis sans tenir compte des opinions reçues. John Stuart Mill, dans un opuscule bien connu, a soutenu la thèse de l'égalité parfaite des deux sexes. Mais on peut dire que ce n'est que dans les vingt dernières années, que le problème a été éclairé d'une lumière nouvelle, grâce aux recherches historiques de M. Lennan, Bachhofen, John Lubbock, Giraud-Teulon, etc.

Au début des sociétés ou plutôt des tribus, le régime partout adopté aurait été « l'hétaïrisme » ou communauté des femmes, où tous les hommes et toutes les femmes appartenant au même groupe s'abandonnaient à la promiscuité la plus complète.

Cet état de choses, qui a subsisté à Athènes notamment et a laissé de très curieuses traces dans l'antiquité classique, se retrouve aujourd'hui encore chez un grand nombre de tribus sauvages, où la langue n'a même pas de mot pour exprimer l'idée de paternité.

Mais ces différents groupes étaient en guerre perpétuelle. On se faisait de part et d'autre des captifs et des captives sur lesquels le vainqueur, le *capteur*, avait un droit absolu. Il aurait pu tuer sa prisonnière ou la manger; il était bien autorisé à en faire sa femme, à s'en réserver la possession exclusive, à la renfermer chez lui.

Les enfants de son esclave lui appartenaient au même titre et il avait sur eux un droit de vie et de mort, comme nous le voyons encore dans la famille romaine primitive. Par cela seul qu'il était le *maître* absolu de sa captive, l'homme avait le devoir de la protéger, de la défendre, de la nourrir, elle et ses enfants. Les femmes de la tribu, au contraire, les femmes *libres*, devaient se suffire à peu près à elles-mêmes; elles étaient exposées à toutes les privations, à toutes les souffrances, à toutes les entreprises. Bon nombre d'entre elles ne tardèrent pas à envier la condition moins tourmentée des captives, et l'usage s'établit à peu près partout que, par un consentement solennellement constaté, une femme de la tribu même pouvait, en faisant le sacrifice de sa liberté, devenir l'esclave d'un homme et se trouver ainsi dans les mêmes conditions que si elle eût été capturée à la guerre.

C'est exactement ce qui se passa plus tard, au

moyen âge, quand les propriétaires libres, mais trop faibles pour défendre eux-mêmes leurs biens, se firent les *vassaux* d'un *suzerain* plus puissant.

C'est donc à un fait de guerre, de capture, de conquête qu'il faut rapporter l'origine du mariage et, ajoutons-le, l'origine du sentiment de la paternité. Le travail de sir John Lubbock montre très bien comment, dans l'état primitif de « l'hétaïrisme », de la communauté, l'homme n'éprouvait absolument rien pour les enfants qui appartenaient bien plus à la tribu qu'à lui-même. Ce n'est que plus tard, après s'être créé une famille *à lui*, à laquelle il s'intéressait, dont il suivait les progrès, qu'il voyait grandir sous sa protection, ce n'est qu'alors, dis-je, que l'homme sentit s'éveiller en lui le sentiment de sa paternité et de ses devoirs.

Au point de vue de l'utilité sociale, cette forme de l'union des sexes avait un immense avantage sur toutes les formes antérieures, y compris celle de la famille maternelle pratiquée dans l'antiquité par les Lyciens, les Locriens, les Étrusques, à l'époque actuelle par les Botocudos.

Dans le système actuel, le lourd fardeau de l'éducation et de la conservation des enfants est supporté par le père et par la mère, au lieu de

peser exclusivement sur celle-ci, comme dans les pays de famille maternelle.

Lentement élaborés à travers les siècles, à la suite d'expériences, de tâtonnements mille et mille fois répétés, le mariage et la puissance paternelle ont été consacrés par toutes les grandes religions, par toutes les législations positives.

Pour le mariage, en particulier, deux solutions différentes ont respectivement prévalu en Orient et en Occident. Dans tous les pays de religion musulmane, c'est le mariage polygame qui a été adopté. Dans tous les pays de religion chrétienne, c'est l'union monogame. Cette dernière solution est très supérieure à la première à bien des égards; il naît autant de femmes que d'hommes, par conséquent on ne saurait attribuer plusieurs épouses à un homme sans condamner autant d'autres hommes au célibat forcé. La dignité de la femme légitime, son autorité sur les enfants, son action sur la société sont incomparablement mieux sauvegardées. Mais la médaille a son revers.

Sous bien des rapports, le mariage monogame est en opposition directe avec certaines conditions de la nature et de la société même. Chez l'homme, par exemple, la puberté apparaît longtemps avant l'âge où il lui est raisonnablement

et légalement permis de fonder une famille. De là certains désordres, certaines souffrances auxquels on ne peut remédier en partie qu'en vouant à la condition la plus abjecte et la plus infamante toute une classe de femmes, héritières sacrifiées des anciennes *ingénues* des sociétés primitives. Et cette nécessité s'impose avec tant de force que, sous la plus sévère des lois chrétiennes à Rome même, sous l'autorité du pape, *permitterebatur, non approbatur, sed tolerabatur ad cavenda majora mala.*

Nous n'avons donc pas trop le droit de taxer d'immoralité les pratiques musulmanes, et il est visible que l'institution du mariage monogame, si supérieure qu'elle soit déjà aux autres formes d'union connues, comporte encore de nombreux progrès.

Toutes ces questions, si délicates, ont été bruyamment discutées dans notre siècle. Les utopistes ont protesté contre l'injustice des faits, et cette protestation même, toute nouvelle dans l'histoire, est la preuve d'un état moral supérieur. L'exploitation de la femme par l'homme est loin d'avoir pris fin, mais, depuis vingt-cinq ans surtout, les jugements rendus par les tribunaux et ratifiés par l'opinion publique en matière de séduction, prouvent bien qu'elle est en voie de décroissance. J'en dirai autant du rétablis-

sement du divorce et des tentatives pour relever la femme des déchéances civiles iniquement prononcées contre elle par le Code Napoléon.

Au point de vue de la puissance paternelle, les choses ont encore plus changé depuis cent ans. On trouvera, dans Taine, des détails curieux. Le fils dit « Monsieur » à son père; la fille, respectueusement, vient baiser la main de sa mère à sa toilette. Une caresse est rare et semble une grâce. M. de Talleyrand disait qu'il n'avait jamais couché sous le même toit que ses père et mère. Les fils sont élevés par les laquais, les filles par des femmes de chambre ou au couvent. « Ma mère, ma sœur et moi, transformés en statues par la présence de mon père, nous ne recouvrons qu'après son départ les fonctions de la vie. » (Chateaubriand.) Le marquis de Mirabeau disait de son père Antoine : « Je n'ai jamais eu l'honneur de toucher la joue de cet homme vénérable. » Le maréchal Bugeaud en raconte autant. L'autorité paternelle semble presque aussi âpre et dure dans la bourgeoisie et dans le peuple. (*Beaumarchais et son temps*, par de Loménie. — *Vie de mon père*, par Restif de la Bretonne.) Et pour maintenir cette autorité que de procédés draconiens! Les lettres de cachet, l'envoi des fils aux îles, des filles au couvent, sans recours à un jugement quel-



conque. Aujourd'hui, on a peut-être versé dans l'excès opposé, puisque le père et la mère n'ont même plus le droit de priver de leur héritage un enfant indigne.

Néanmoins, dans toutes les familles normales, — et il y en a infiniment plus qu'on ne le dit et qu'on ne le croit, — le respect filial a pris une forme incomparablement supérieure à l'ancienne. Les parents, qui s'occupent beaucoup plus de leurs enfants, en sont récompensés par une affection et une déférence voulues qui valent mille fois mieux que la terreur d'autrefois, et qui préservent de certaines révoltes désespérées. A Paris, notamment, où l'éducation de famille est très pratiquée, de mère à fille par exemple, cette affection a pris un caractère tout à fait touchant qu'un auteur anonyme anglais, peu suspect de partialité à notre endroit, a particulièrement admiré dans son livre intitulé *French home life*. Au théâtre, on ne supporterait plus les colloques de Cléante et d'Harpagon, la connivence de Valère avec Scapin contre Géronte.

Les relations entre frères et sœurs sont également beaucoup plus intimes et plus affectueuses qu'autrefois.

Enfin il est une autre catégorie de moralité privée qui me paraît avoir pris naissance parmi nous depuis la Révolution de 1789, et qu'on

pourrait définir la charité sociale laïque. Certes, sous l'ancien régime, on donnait beaucoup aux pauvres, mais c'était presque exclusivement par l'intermédiaire du clergé. Comme les chanoines du *Lutrin* laissaient

A des chantres gagés le soin de louer Dieu,

les laïques, les gens du monde, faisaient distribuer leurs aumônes par les prêtres. Au moins, dans les Mémoires, dans les histoires du temps, je ne vois point de traces de ces généreux efforts de la bienfaisance privée que M. Maxime Du Camp a si bien racontés dans un livre récent, efforts qui améliorent plus efficacement encore peut-être la valeur morale du bienfaiteur que le sort matériel de l'obligé.

Pour terminer ce chapitre, il serait injuste de refuser aux générations qui ont immédiatement précédé la Révolution française, une immense supériorité morale sur les générations qui leur ont succédé, et particulièrement sur la nôtre. Je veux parler de cet élan sublime vers le progrès, de cette foi profonde dans l'avenir, à laquelle ils ont fait sans hésitations et sans regrets les plus grands sacrifices.

Meurtris par les événements, par le douloureux travail de l'enfantement d'une civilisation nouvelle, nous nous prenons parfois à douter

de leur œuvre, à railler leur enthousiasme, à regretter des institutions que nous ne connaissons plus, à nier les progrès accomplis.

Cette défaillance est coupable; plus on étudiera les choses de près, plus on verra que tant de sang et de souffrances n'ont pas été perdus, et que les progrès réalisés dans l'ordre moral, social et politique, ne le cèdent en rien à ceux qui se sont produits dans l'ordre scientifique et industriel et dont l'importance n'est niée par personne.

## CHAPITRE IV

### ART ET LITTÉRATURE

Quand il s'agit de science ou d'industrie, le mot de progrès offre un sens très net, très défini; aux connaissances déjà acquises viennent sans cesse s'en ajouter de nouvelles, le monument s'élève constamment, assise par assise. Le génie des inventeurs joue assurément un grand rôle; il abrège la durée des périodes de tâtonnements et de recherches, mais, hors le cas de grands bouleversements comme l'invasion des Barbares, par exemple, l'œuvre commune se poursuit sans relâche et, comme dit Pascal, fussent-ils des nains, les modernes, placés sur les épaules des anciens supposés des géants, voient toujours plus loin qu'eux.

En matière d'art et de littérature, il n'en est pas de même. Les œuvres du passé qui ont résisté à l'injure du temps empruntent la plus